

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Plast EPColor TopCoating B

### FS3078

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 28-mars-2022

Date de révision : Sans objet

Numéro de révision: /

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** Plast EPColor TopCoating B  
**UFI:** TSW0-POS0-900Q-ER2D  
**Contient** Polyoxypropylenediamin

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Produit chimique de prise  
**Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10	Omega Parc Bat. 5
Gent	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium	78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:  
DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG  
Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence**

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1C. (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3. (H412)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008



#### Mention d'avertissement

DANGER

#### Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient ( 1,2-Ethanediamine, N-(2-aminoethyl)-, reaction products with glycidyl Phenyl ether ). Peut produire une réaction allergique

#### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P260 - Ne pas respirer les poussières ou brouillards  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

#### Contient

Polyoxypropylenediamin

### 2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ( $\geq 0.1\%$ )

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ( $\geq 0.1\%$ )

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ )

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl) ], .alpha.-(2-aminométhyl éthyl)-.oméga-(2-aminométhyléthoxy)	/	10 - 20	Skin corr. 1C (H314) Eye dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	

9046-10-0							
Alcool benzylique 100-51-6	202-859-9	5 - 10	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Eye irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119492630-38
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	203-539-1	5 - 10	STOT SE 3 (H336) Acute Tox. 3 (H331) Flam. Liq. 3 (H226) Eye dam. 1 (H318)	-	-	-	01-2119457435-35
Polymer from badge, polyethylene glycol, teta and cresyl glycidyl ether 362679-94-5	-	<= 2.5	Eye dam. 1 (H318)	-	-	-	
Dodecan-1-ol,ethoxyla ted 9002-92-0	-	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Eye irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-	
1,2-Ethanediamine, N-(2-aminoethyl)-, reaction products with glycidyl Ph ether 90366-78-2	291-221-3	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Skin corr. 1C (H314) Eye dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-oméga- (2-aminométhyléthoxy)- 9046-10-0	> 2000	2980	> 0.74 mg/l
Alcool benzylique 100-51-6	1230	2000	4178 mg/m <sup>3</sup>
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	5000	13000	6 mg/l (vapeur)
Polymer from badge, polyethylene glycol, teta and cresyl glycidyl ether 362679-94-5	> 2000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible
Dodecan-1-ol,ethoxylated 9002-92-0	1000	2000	Aucune donnée disponible

#### Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0.1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

#### Conseils généraux

Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

#### Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Effets aigus</b>	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
<b>Effets retardés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets d'une surexposition</b>	Aucun(e) connu(e).

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre d'extinction, Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool

**Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection et précautions pour les pompiers** Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Elle ne doit pas être rejetée à l'égout.

### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Autres informations** Voir Section 12 pour plus d'informations

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

All spilled material must be contained and kept out of waterways, sewers and drains.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Manipulation** Mettre en place une ventilation adaptée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage** Conserver bien fermé, au frais et au sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder sous clef.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Scénario d'exposition** Sans objet

**Autres recommandations** Sans objet

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Alcool benzylique 100-51-6					TWA: 22 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm Peak: 44 mg/m <sup>3</sup> Peak: 10 ppm
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2			TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 375 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 370 mg/m <sup>3</sup> Peak: 200 ppm Peak: 740 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Alcool benzylique 100-51-6				TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m <sup>3</sup>	
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 563 mg/m <sup>3</sup> TWA: 375 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 370 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 50 ppm TWA: 185 mg/m <sup>3</sup> Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Alcool benzylique 100-51-6		Skin TWA: 5 ppm TWA: 22 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 240 mg/m <sup>3</sup>		
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	Skin STEL: 50 ppm STEL: 187 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 187 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 50 ppm Ceiling: 187 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 200 ppm STEL: 720 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 360 mg/m <sup>3</sup> TWA: 180 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**  
**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible  
Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux**  
**Protection de la peau**  
**Protection des mains**

lunettes de sécurité à protection intégrale.  
Vêtements à manches longues.  
Gants de protection, Caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle,  
Épaisseur des gants, Temps de pénétration: 120 min -  
Épaisseur: >= 0.4mm, Norm: EN374-1:2016, Part 3: Level 4  
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition,  
les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués  
correspondants.

**Protection respiratoire**

Aucune information disponible.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique**

Liquide

**Aspect**

transparent

**Odeur**

Amine-like

**Seuil olfactif**

Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

**Point/intervalle de fusion**

Aucune donnée disponible

**Point/intervalle d'ébullition**

Aucune donnée disponible

**Limite supérieure d'inflammabilité:**

Aucune donnée disponible

**Limite supérieure d'explosivité**

Aucune donnée disponible

**Limite inférieure d'inflammabilité**

Aucune donnée disponible

**Limite inférieure d'explosivité**

Aucune donnée disponible

Point d'éclair	94 °C
Température d'auto-inflammabilité	Not selfigniting
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	10.5 (20°C)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Miscible avec l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	1.05 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

**9.2. Autres informations**

Viscosité	100 mPas (20°C) (Dynamic)
Informations supplémentaires	Organic Solvents: < 140 g/L Solids content: 60%

## 9.2.1. Information with regard to physical hazard classes

Sans objet

Propriétés explosives N'est pas un explosif

## 9.2.2. Other safety characteristics

Aucune information disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique****Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir hors de portée des enfants.

**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles**

alkalis, Amines, Acides forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Danger of forming toxic pyrolysis products.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008****Toxicité aiguë**

<b>Inhalation</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune information disponible.
<b>Ingestion</b>	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga- (2-aminométhyléthoxy)-	> 2000 mg/kg ( Rat )	= 2980 mg/kg ( Rabbit )	> 0,74 mg/L 8h
Alcool benzylique	= 1230 mg/kg ( Rat )	= 2 g/kg ( Rabbit )	4178 mg/m <sup>3</sup>
1-Méthoxy-2-propanol	= 5000 mg/kg ( Rat )	= 13 g/kg ( Rabbit )	> 6 mg/L ( Rat ) 4 h
Polymer from badge, polyethylene glycol, teta and cresyl glycidyl ether	> 2000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	

Dodecan-1-ol,ethoxylated	= 1 g/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	
--------------------------	------------------	----------------------	--

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Corrosif. Provoque de graves brûlures.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Corrosif. Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Contient 1,2-Ethanediamine, N-(2-aminoethyl)-, reaction products with glycidyl Phenyl ether. Peut déclencher une réaction allergique.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Information on other hazards

### 11.2.1. Endocrine disrupting properties

**Endocrine disrupting properties** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ ).

### 11.2.2. Autres informations

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Effets d'écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Alcool benzylique		460: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 10: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static		23: 48 h water flea mg/L EC50
1-Méthoxy-2-propanol		20.8: 96 h Pimephales promelas g/L LC50 static		23300: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool benzylique	1.1
1-Méthoxy-2-propanol	-0.437

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Endocrine disrupting properties

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ ).

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

**ADR/RID**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

**IATA/ICAO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Classification allemande WGK** Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-estimation)

**EU Legislations**

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 878/2020 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Dir. 98/24/CE

Dir. 2000/39/CE

Dir. 2008/98/EC (on waste)

Inventaires internationaux

**EINECS/ELINCS**

All components are listed or exempted

Légende

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

Autres informations

Directive 2012/18/EUNamed dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients is listed.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Key or legend to abbreviations and acronyms

Acute tox : Acute toxicity

Skin corr. : Skin corrosion

Eye Dam. : Eye Damage

Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

### Principales références de la littérature et sources de données

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

Date de préparation 28-mars-2022

Numéro de révision: /

Remarque sur la révision:

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité